



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI CINQ DECEMBRE**  
Présents : **14** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : **16** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **28 novembre 2024.**

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
~~BOITIER Jean-Louis~~, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,  
AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE~~  
~~Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents** : AUDEBERT Délizia

**Absents avant donné pouvoir** : Béatrice WATRIN à Daniel MOTARD, Josselyne  
GAGNADRE à Jean-Louis BOITIER

**Secrétaire de séance** : MOTARD Daniel

**DE 083-2024/12-004 TARIFS 2025**

Le maire indique au conseil municipal que les tarifs 2024 ont été étudiés en réunion d'adjoints et  
soumet  
au vote du conseil municipal les propositions établies par les élus lors de cette réunion :

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE,  
0 ABSTENTION***

➤ ***VALIDE les tarifs 2025 tel que proposés ci-dessous***



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte mis transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024 <del>MUO. DE.083.2024.12.004 DE</del>
Date de accusé de réception préfecture	11/12/2024
Délibération affichée le	lundi 9 décembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**



HEURE LOCATION COURT DE TENNIS - PART COMMUNALE		
TABLES ET BANCS	TABLE - la pièce non transportée - tablaté en bois	8,00 €
	1 BANC ou 4 chaises - non transporté	1,00 €
	forfait transport jusqu'à 3 km A / R	38,00 €
	forfait transport plus de 3 km et moins de 10 km	73,00 €
COMMERCE SÉDENTAIRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	à l'année - le mètre linéaire	17,00 €
DROIT DE PLACE	HORS FOIRE ET MARCHÉ (1 journée) (exemple camion d'outillage)	95,00 €
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (à l'année) (exemple camion d'outillage)	345,00 €
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (semestre) (exemple camion d'outillage)	218,00 €
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHÉS avec engagement annuel par étalé 50 jours de présence sur le marché	0,70 €
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHÉS sans engagement annuel par mètre linéaire	1,20 €
DROIT DE PLACE - MARCHÉ OCCASIONNEL	FOOD TRUCK 1 journée par semaine	15,00 €
	Emplacement individuel couvert forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire	28,00 €
	Emplacement individuel sous chapiteau forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire	28,00 €
CIMITIERE	Emplacement individuel non couvert forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire	11,50 €
	CONCESSION temporaire le m2 - forfait	110,00 €
	DEPOT DE CORPS	180,00 €
COLOMBARIUM	OUVERTURE DE CAVEAU	110,00 €
	concession 1 ans	120,00 €
	concession 10 ans	410,00 €
	concession 30 ans	410,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	pose d'une plaque pour 10 ans	204,00 €
ENFEU	semp déterminé à la création des sites	
PORT - LES BRÉGAUDS	APPRONTEMENT (HT) jusqu'à 10m	/
	APPRONTEMENT (HT) le mètre supplémentaire au-delà 10m	
	TAXE DE STATIONNEMENT (HT) jusqu'à 10m	
	TAXE DE STATIONNEMENT (HT) le mètre supplémentaire au-delà 10m	
	TERRE-PLEIN (HT) - le m²	
	MISE EN FOURRIERE par jour / par mètre linéaire de bateau	



Pour extrait conforme,

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD



acte relatifs soumis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024_1210_DF_082_2024_12003 DE
Date de accusé de réception préfecture	10/12/2024
Délibération affichée le	lundi 9 décembre 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242  
 mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

